

République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

Arrêtés du Maire

ARRETE Nº 25/04/118

Arrêté portant affectation du bâtiment communal dénommé Espace Paul Doumer à la célébration de mariages en complément de la maison commune.

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault),

Vu le code civil, notamment son article 75;

Vu l'article L2121-30-1 du CGCT permettant la célébration de mariages hors la maison commune ;

Vu l'article R2122-11 du CGCT relatif à l'information du Procureur de la République et le projet de décision d'affectation transmis ;

Vu la sollicitation du Procureur de la République en date du 6 mars 2025 ;

Vu l'accord du Procureur de la République sur le projet d'affectation de ce bâtiment en date du 19 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient d'affecter un bâtiment complémentaire à la mairie à la célébration des mariages pour les motifs suivants :

- Accessibilité de la salle aux personnes à mobilité réduite,
- Capacité d'accueil plus importante,
- Sécurité et circulation du public,
- Garantie des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres d'état civil.

Considérant que le bâtiment communal situé à l'Espace Paul Doumer, 10 rue Paul Doumer, permet la célébration de mariages ;

ARRÊTE:

Article 1:

Le bâtiment communal dénommé « Espace Paul Doumer », situé à 10 rue Paul Doumer à Fabrègues, est affecté à la célébration de mariages.

Article 2:

Ce bâtiment garantit une célébration de mariage solennelle, publique et républicaine ainsi que des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres de l'Etat Civil.

Article 3:

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Préfet

Fait à Fabrègues, le 02 avril 2024

Le Maire,

We raul Jacques MARTINIER.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le
Transmis au Représentant de l'Etat le

Publication électronique le 03/04/2025